

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 5 JUILLET 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 juillet 2021 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Les personnes présentes sont : Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présente : Mme. Claire Robichaud, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorier adjointe.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #21-07-94

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #21-07-95
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 7 juin 2021;
 - 3.2** La séance extraordinaire tenu le 22 juin 2021
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité Local de Développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Dépôt du rapport financier 2020 à la séance du conseil de juillet;
 - 6.2** Adoption des états financiers du HLM au 31 décembre 2020;
 - 6.3** Formation d'un sous-comité pour l'embauche d'un directeur (trice) général (e) contractuel remplaçant
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Adjudication de contrat pour le pavoiement sur rue McLaren et McNider avec le programme RIRL ;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Demande de dérogation mineure au 8 rue St-Laurent ;
 - 8.2** Demande de dérogation mineure au 33 rue de L'église ;
 - 8.3** Demande de dérogation mineure au 452 rue Beach;
 - 8.4** Révocation de la résolution #21-06-80A
 - 8.5** Adoption d'une résolution autorisant Mme Claire Robichaud à signe l'acte d'achat d'une partiel de terrain à M. Pierre Bergerons et Mme Pascale Nadeau
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Embauche d'un pompier soit M. Samuel Labrie
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Attribution proposée pour le fond de visibilité Innergex
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 7 juin 2021.

RÉSOLUTION #21-07-96

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 7 JUIN 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 juin 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme. la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.2 La séance extraordinaire tenue le 22 juin 2021.

RÉSOLUTION #21-07-97

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 22 JUIN 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 22 juin 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités lors de l'assemblée du 5 juillet 2021, soit :

- Règlement no. 21-152 concernant les nuisances publiques
- Règlement d'emprunt no. 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600\$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route McNider
- Offre de la MRC de la Mitis pour compagnonnage aux travaux publics
- Demande de permis de construction en vertu du PIIA au 338 rue Beach
- Demande de dérogation mineure au 11 Côte Seaside

La date de la prochaine réunion est le lundi 2 août 2021 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Le comité de développement de Métis-sur-Mer désire faire l'acquisition d'un défibrillateur afin d'avoir cet équipement en permanence à la salle d'entraînement. Pour le moment, l'équipement présent est celui du Centre des loisirs et mais cela doit retourner au centre. Une demande à la ville sera conformément faite au mois prochain.

4.3 Comité des Loisirs

La formule "ta St-Jean chez toi" organisée par le Comité des loisirs a été grandement appréciée par la population. Que de bons commentaires pour la fête nationale à Métis-sur-Mer.

Le prochain événement du comité sera " La grande vente du loisir" qui se tiendra le 17 juillet 2021 au Centre des loisirs. Ayant pour objectif de ramasser des fonds pour le projet de surface de la patinoire, 100% des profits de cette vente de garage communautaire seront investis dans le projet.

Le comité collabore beaucoup avec la coordonnatrice en loisir de la ville afin d'assurer un bon déroulement du terrain de jeux de Métis-sur-Mer. À ce jour, le terrain de jeux affiche complet et connaît un grand succès avec une présence journalière entre 15 et 20 jeunes.

4.4 Comité de la bibliothèque

Le comité de la bibliothèque se prépare à la réouverture de la bibliothèque. Ils ont un besoin important de bénévoles afin d'assurer des heures d'ouvertures convenables. Une formation sera offerte aux nouveaux bénévoles.

4.5 Comité d'embellissement

Les plaques historiques sont maintenant installées après avoir été repeintes et rafraîchies. De plus un projet de cinq nouvelles plaques est en réalisation.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #21-07-98 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de juin 2021 pour un montant de 119 042,38 \$, adopte la liste des comptes à payer de juillet 2021 pour un montant de 22 201.13 \$ et autorise la trésorière adjointe à faire le paiement de ces comptes. La trésorière adjointe certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Mme la Mairesse Carole-Anne Dubé présente les faits saillants du rapport financier 2020 de la Ville de Métis-sur-Mer

- La ville de Métis-sur-Mer affiche un surplus de 382 253\$ pour l'an 2020
- Ce surplus s'est créé par une augmentation des revenus (subvention gouvernementale relié à la Covid) et une diminution des dépenses (aussi relié à la covid et à certains projets qui n'ont pas eu lieu)
- Le surplus accumulé de la Ville de Métis-sur-mer est de 833 467\$ qui se décompose comme suit;
 - 221 259\$ de surplus affecté ou réservé
 - 612 208\$ de surplus non affecté et non réservé.

RÉSOLUTION #21-07-99 **DEMANDE AU DÉPUTÉ CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE notre firme comptable a complété sa mission d'audit et qu'on nous a présenté le rapport financier;

CONSIDÉRANT QU'aucune irrégularité majeure n'est relevée et qu'aucune anomalie majeure n'a été signifiée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer est en très bonne santé financière;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer d'adopter le dépôt du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer pour l'année financière 2020.

6.2 Adoption des états financiers du HLM au 31 décembre 2020.

RÉSOLUTION #21-07-100 **ADOPTER LES ÉTATS FINANCIERS DU HLM AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte les états financiers au 31 décembre 2020 de l'Office Municipal d'Habitation de Métis-sur-Mer.

6.3 Formation d'un sous-comité pour l'embauche d'un directeur (trice) général (e) contractuel remplaçant

RÉSOLUTION #21-07-101 **FORMATION D'UN SOUS-COMITÉ POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E) ET SECRÉTAIRE - TRÉSORIER (ÈRE) CONTRACTUEL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a besoin rapidement d'un directeur (trice) général (e) et secrétaire – trésorier (ère);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Métis-sur-Mer a autorisé l'ouverture d'un poste contractuel d'une durée de 6 mois pour combler ce poste lors de la séance extraordinaire du 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'une partie du conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer seulement peut étudier, rencontrer et recommander l'embauche d'une ressource selon les candidatures reçues;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme. la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer désigne Mme Martine Bouchard, M. Simon Brochu ainsi que M. Claude Gagnon, directeur par interim de la MRC de la Mitis comme sous-comité d'embauche pour le poste de directeur (trice) général (e) contractuel. Ils auront le rôle de recommander la candidature retenue à l'ensemble du Conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Adjudication de contrat pour le pavage sur rue McLaren et McNider avec le programme RIRL ;

RÉSOLUTION #21-07-102

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE SUR RUE MCLAREN ET MCNIDER AVEC LE PROGRAMME RIRL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer par le biais du programme RIRL en partenariat avec le gouvernement du Québec désire faire des travaux de pavage sur les routes McLaren et MacNider pour un budget approximatif de 1 895 600\$;

CONSIDÉRANT QUE le programme RIRL subventionne 90% des coût des travaux que la municipalité doit financer le solde de 10% qui sera remboursé sur une période de dix ans;

CONSIDÉRANT QUE pour ce projet un appel d'offre public a été fait en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions et que la plus basse est celle des Entreprises D'Auteuil et fils inc. de Saint-Ulric pour la somme de 1 671 543.45\$ après taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des Entreprise D'Auteuil et fils inc. respecte les normes et les devis établis par le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer octroie le contrat de pavage d'une partie des routes McLaren et McNider aux Entreprises D'Auteuil et fils inc. de Saint-Ulric pour la somme de 1 671 543.45\$.

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure au 8 rue St-Laurent ;

RÉSOLUTION #21-07-103

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 8 RUE ST-LAURENT

Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une haie en cours avant à une distance de 0.3 mètre de la ligne avant contrairement à la réglementation qui prévoit une distance minimale de 1 mètre entre une haie une ligne avant de terrain

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà des problématiques sur son territoire concernant les haies qui empiètent sur la voie publique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme. la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et refuse la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA

8.1 Demande de dérogation mineure au 33 rue de l'église ;

RÉSOLUTION #21-07-104

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 33 RUE DE L'ÉGLISE

Demande de dérogation mineure pour permettre une marge de recul de 2.5 mètres pour l'implantation d'un garage isolé en association avec un usage principal résidentiel contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul avant de 10 mètres pour l'implantation d'un garage isolé en association avec un usage principal résidentiel en bordure d'une route du réseau routier supérieur.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure n'obstrue pas la percée visuelle sur des éléments importants du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du *Règlement de zonage* pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA

8.3 Demande de dérogation mineure au 452 rue Beach;

RÉSOLUTION #21-07-105

DEMANDE DE DÉROGATION MINEUR AU 452 RUE BEACH

Demande de permis de construction pour le remplacement de fenêtre sur le bâtiment principale en zone PIIA

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visible d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie et le matériau des fenêtres demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme. la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.4 Révocation de la résolution #21-06-80A

RÉSOLUTION #21-07-106

RÉVOCATION DE LA RÉOLUTION #21-06-80A

CONSIDÉRANT QUE la résolution #21-06-80A permettait à M. Stéphane Marcheterre de signer l'achat d'une partie de terrain à M. Pierre Bergeron et Mme Pascale Nadeau en compagnie de Me Christine Landry, notaire

CONSIDÉRANT QUE M. Marcheterre est absent de ses fonctions pour une durée indéterminée

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer révoque la résolution #21-06-80A présente au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 du conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer.

8.5 Adoption d'une résolution autorisant Mme Claire Robichaud à signer l'acte d'achat d'une partie de terrain à M. Pierre Bergeron et Mme Pascale Nadeau

RÉSOLUTION #21-07-107

AUTORISÉ MME CLAIRE ROBICHAUD À SIGNER L'ACTE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN À M. PIERRE BERGERON ET MME PASCALE NADEAU

CONSIDÉRANT QUE M. Marcheterre est absent de ses fonctions pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE Mme Claire Robichaud est nommée directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir un terrain appartenant à M. Pierre Bergeron et Mme Pascale Nadeau afin de désenclaver quelques propriétés de la rue St-Laurent et ainsi régulariser cette rue ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) signatures sur trois(3) sont requises pour les effets bancaires ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a pour signataires aux comptes : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général, Mme Carolle-Anne Dubé, Mairesse et Mme Claire Robichaud, Directrice générale par intérim et peut acquérir un terrain portant le numéro de lot 6 434 756, d'une superficie de 458.1 mètres carrés au montant de 5 000 \$. Ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé. Aussi, le conseil mandate Me Christine Landry afin de préparer le contrat d'achat et nomme la directrice générale par intérim, Mme Claire Robichaud, afin de signer tous les documents relatifs à cet achat.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Embauche d'un pompier soit M. Samuel Labrie

RÉSOLUTION #21-07-108

EMBAUCHE D'UN POMPIER SOIT M. SAMUEL LABRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constamment besoin de pompiers volontaires afin de répondre aux différentes demandes d'intervention sur son territoire

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Labrie possède diverses aptitudes et formations dans le domaine de l'urgence et qu'il désire faire sa formation de pompier afin de rejoindre notre équipe

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer procède à l'embauche de M. Samuel Labrie en tant que pompier volontaire.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Attribution proposée pour le fonds de visibilité Innergex

RÉSOLUTION #21-07-109

ATTRIBUTION PROPOSÉE POUR LE FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5236,63\$ nous est alloué par Innergex pour ce fonds de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes pour un total de 14 750\$;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer divise le fonds de visibilité Innergex de la façon proposée ci-dessous.

Fonds de visibilité Innergex - Recommandations de versement				
Organismes	Objet	Montant demandé	Suggestion montant soumis	An dernier
Comité des loisirs	Surface de DK Patinoire municipale	5000	1500\$	0\$
Fabrique ND de la compassion	Feuillet paroissial	900\$	750\$	750\$
Association socio-culturelle de Miris-sur-Mer	Remplacement de lumières extérieures, ajout et remplacement de distributeur de savon, remplacement de chariots de service	3300\$	1500\$	2072,40\$
Héritage Bis-Saint-Laurent	Gallérie d'artistes : projet Vaisseau d'espoir (art public en lien avec la pandémie.)	3000\$	0\$	700\$
CCD de Miris-sur-Mer	Distributeur pour la salle d'entraînement	1900\$	900\$	0\$
Comité d'embellissement	Achats d'arbustes et de vivaces pour l'édifice municipal et le centre communautaire + Achat de lumières extérieures pour les jardins	650\$	587\$	450\$
<i>École des Gémeaux</i>				1200\$
Totaux	-	14750,00\$	5236,63\$	5222,40\$

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question en personne ou écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #21-07-110 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h05.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Claire Robichaud,
Directrice Générale et secrétaire-trésorière
par intérim